



Découvrez l'une des
50 fèves gagnantes et
GAGNEZ UN COURS DE CUISINE
AVEC UN CHEF !
ou jouez sur www.briochedoree.com



RÈGLEMENT « GRAND JEU : GALETTES DES ROIS 2011/2012 »

Objet du Grand Jeu : La Société La Brioche Dorée SAS au capital de 95 000 000 € immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 318 906 591 ayant son siège social 105A avenue Henri Fréville à Rennes, organise, un jeu intitulé « Grand Jeu : Galettes des Rois 2011/2012 », se déroulant du 1er décembre 2011 au 29 janvier 2012 (ci-après dénommé le « Grand Jeu ») avec 2 modalités de participation :

1. sur le site Internet www.briochedoree.com de manière gratuite et sans obligation d'achat.
2. dans les restaurants que la société exploite directement ou indirectement sous l'enseigne Brioche Dorée, en France Métropolitaine (hors Corse). Dans ce dernier cas, la participation au jeu est soumise à l'achat d'une galette ou couronne des rois. La liste des restaurants non participants est disponible sur www.briochedoree.com.

1. Annonce du Jeu : Le jeu est annoncé sur le site internet de Brioche Dorée (www.briochedoree.com).

2. Les participants :

La participation au jeu est ouverte à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine, hors Corse, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et des membres du personnel des restaurants participants ainsi que des membres de leur famille en ligne directe ou collatérale et leur conjoint jusqu'au 3^{ème} degré inclus.

La participation est limitée à une personne par foyer. Il est expressément interdit à une même personne de participer sous des identités différentes ou à partir de plusieurs adresses postales et/ou électroniques.

La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Grand Jeu et ne pourra, en aucun cas, bénéficier de toute dotation potentiellement remportée, et ce sans que cette exclusion ne donne lieu à indemnisation. Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu. La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

3. Modalités de participation :

Pour participer au Jeu, le joueur peut, d'une part, jouer au Grand Jeu « Galettes des Rois 2011/2012 » sur le site Internet www.briochedoree.com du 1^{er} décembre 2011 au 29 janvier 2012.

Une fois connecté sur ce site, le participant complète et enregistre un formulaire d'inscription. Il doit ensuite accepter le règlement du jeu. Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation au présent Grand Jeu.

Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. La même sanction s'appliquera en cas de multi enregistrements ou d'enregistrements multiples par foyer.

D'autre part, le joueur peut se rendre dans l'un des restaurants participants pour jouer comme suit :

1. Acheter une galette des rois (ou couronne briochée) entière Brioche Dorée petit, moyen ou grand modèle.
2. Découvrir si la galette renferme une fève gagnante (fève ronde marron sertie d'une couronne de roi dorée avec le logo Brioche Dorée au dessous).
3. Si le joueur découvre une fève gagnante, il devra renvoyer ses coordonnées personnelles complètes (Nom, Prénom, Adresse, Code Postal, Ville, N° Portable, N° Fixe, Date de Naissance, Adresse Mail, Brioche Dorée fréquentée) sur papier libre en lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée de la fève gagnante avant le mardi 15 février 2012 minuit, cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Brioche Dorée / GRAND JEU : GALETTES DES ROIS 2011/2012
Service Marketing - 105A Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes

Le remboursement des frais d'envoi de la fève gagnante originale sur la base forfaitaire d'une lettre recommandée avec accusé de réception sur simple demande écrite adressée avant le 15 février 2012 à l'adresse du jeu (cachet de la poste faisant foi). La demande de remboursement devra être accompagnée : nom, prénom, adresse postale complète et d'un RIB. Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse postale).

Toute reproduction de fève est strictement interdite.

Les correspondances présentant une anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie) ne pourront être prises en compte. Il est entendu que tout autre mode de participation cité dans l'article 3 est exclu.

4. Descriptif du Grand Jeu :

Le principe général du jeu :

Un tirage au sort aura lieu le 16 février 2012 parmi les personnes s'étant inscrites au jeu via le site internet de Brioche Dorée pendant la période du 1er décembre 2011 au 29 janvier 2012 par Maître GRAIVE, Huissier de Justice, 3 rue de Robien 35 000 Rennes. Ce tirage au sort permettra de déterminer les gagnants des lots.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse postale, même adresse mail). Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant. Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné. Le gagnant doit se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Le gagnant autorise toutes les vérifications concernant son identité, son âge, ses coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de sa participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du gagnant et le cas échéant le remboursement des lots déjà consommés.

Les dotations du Jeu concours :

Le Grand Jeu se déroulant sur le site internet www.briochedoree.com est doté de 50 cours de cuisine donné par un chef d'une valeur de 60 € TTC. Le Grand Jeu se déroulant sur restaurant est doté de 50 cours de cuisine donné par un chef d'une valeur de 60 € TTC. Ils seront attribués comme il est dit aux articles suivants. Les lots ne pourront être échangés ou remplacés par leur valeur en espèces ou toute autre contre valeur

5. Généralités sur les dotations du Grand Jeu :

Le prix minimum généralement constaté des lots est de 60 € TTC. Les fèves gagnantes seront réparties de manière aléatoire au prorata du nombre de restaurant Brioche Dorée par région.

Les dotations à gagner seront adressées sous la forme de coupon, par voie postale, dans un délai d'environ 8 semaines, à compter de la date de fin du Grand Jeu. Le coupon sera valable jusqu'au 31 décembre 2012.

Le gagnant devra lui-même réserver son cours de cuisine dans la ville de son choix proposée dans la liste des villes participantes. La délivrance de la prestation est soumise aux conditions spécifiques du partenaire sélectionné, notamment en termes d'annulation ou de modification de la réservation, de limite d'âge et des conditions physiques du gagnant.

Le partenaire est seul responsable de la bonne exécution de la prestation. En tout état de cause, Brioche Dorée ne peut voir sa responsabilité engagée du fait de l'exécution d'une quelconque prestation. En cas de non utilisation, de perte, de vol ou de destruction du coupon, le gagnant ne pourra prétendre à un remboursement ni à une compensation de quelque nature que ce soit.

La société organisatrice dispose librement des lots retournés pour motifs tels qu'adresse inconnue ou n'habite pas à l'adresse indiquée. En cas de renonciation expresse d'un gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par la société organisatrice. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots, par d'autres de caractéristiques et de valeurs équivalentes, si les circonstances l'exigent, sans que cela ne puisse entraîner aucune contestation de quelque nature que ce soit. Ces lots sont nominatifs, ils ne pourront, en aucun cas, être échangés contre quelque objet de quelque nature que ce soit. Aucune compensation financière ne peut être demandée en contrepartie. La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir à un gagnant pendant la jouissance du lot. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction d'un gagnant concernant son lot. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si un ou plusieurs des lots proposés étaient indisponibles temporairement ou définitivement. Il sera alors proposé aux gagnants des lots de valeur équivalente. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas où les gagnants ne pourraient être contactés pour une raison indépendante de sa volonté.

6. Dépôt et consultation du règlement :

Le Règlement complet est déposé auprès de Maître GRAIVE, Huissier de Justice, 3 rue de Robien 35 000 Rennes. Il est possible de consulter et d'imprimer le présent règlement à tout moment sur www.briochedoree.com. Le règlement peut être obtenu sur simple demande en écrivant à l'adresse du jeu : Brioche Dorée - « Grand Jeu : Galettes des Rois 2011/2012 » - Service Marketing - 105A avenue Henri Fréville - 35200 Rennes.

7. Limitation de responsabilité :

La participation au Grand Jeu implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la société organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement / fonctionnement au cours de l'inscription
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement de tout logiciel
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant . Il est précisé que la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site.
- Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au site et la participation des participants au jeu « Grand Jeu : Galettes des Rois 2011/2012 » se fait sous leur entière responsabilité. La société organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'inscription s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. La participation informatique avec usage de macros est interdite dans le cadre de ce jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir de responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Grand Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant s'inscrire et participer au Grand Jeu sous son propre et unique nom.

Toute fraude entraîne l'élimination du Participant. En cas de manquement de la part d'un Participant, la société organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

8. Cas de force majeure – réserves de Prolongation :

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le « Grand Jeu : Galettes des Rois 2011/2012 » devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée. Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de Maître GRAIVE, Huissier de Justice, 3 rue de Robien 35 000 Rennes, et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au Grand Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au tirage au sort.

9. Données nominatives :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du « Grand Jeu : Galettes des Rois 2011/2012 » sont traitées conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » modifiée par la loi du 6 août 2004. Les participants sont informés que les données les concernant enregistrées dans le cadre du Grand Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les participants autorisent l'utilisation de ces informations dans toute manifestation commerciale sur le site www.briochedoree.com liée au Grand Jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à l'attribution de dotation de quelque nature que ce soit, à rémunération ou un avantage quelconque. Tous les participants au « Grand Jeu : Galettes des Rois 2011/2012 » disposent, en application de l'article 40 de cette loi, d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification doit être adressée, par voie postale, à la société Brioche Dorée, Service Marketing, 105A Avenue Henri Fréville, 35200 Rennes.

10. Loi applicable et interprétation :

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la société organisatrice, dans le respect de la législation française. Les contestations ne sont recevables que dans un délai d'un mois après la clôture du « Grand Jeu : Galettes des Rois 2011/2012 ». Toute demande de contestation doit être adressée, par voie postale, à : Brioche Dorée - Grand Jeu : Galettes des Rois 2011/2012 - Service Marketing - 105A Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes.